**Archives alainberset.ch — copie d'archive**
Tribune d'Alain Berset « Le travail dominical ne profitera ni à la croissance ni aux familles », parue dans Le Temps (17.11.2005), reprise sur son site www.berset.ch.
Adresse d'origine : http://www.berset.ch/archives/documents/2005/051117.OpinionsLeTemps.htm
Copie : Internet Archive, capture du 22.10.2007 — https://web.archive.org/web/20071022074240/http://www.berset.ch/archives/documents/2005/051117.OpinionsLeTemps.htm



# Le travail dominical ne profitera ni à la croissance ni aux familles

***Opinion parue dans Le Temps du 17 novembre 2005, par Alain Berset, conseiller aux Etats (PS/FR), membre de la commission économie et redevances du Conseil des Etats***

La votation du 27 novembre sur le travail du dimanche dans les gares est beaucoup moins anodine qu'il n'y paraît : non, on ne vote pas sur les horaires d'ouverture des commerces, parce que c'est une question cantonale, voire communale. Non, on ne vote pas sur l'achat d'une tresse, d'un journal ou de quelques autres produits le dimanche, parce que c'est possible aujourd'hui et personne ne le conteste. Alors quoi ?

Il s'agit d'une modification de la loi sur le travail, une modification qui entend supprimer le principe du dimanche férié dans le domaine des services (73% de la population active) dans les gares. Cela n'est donc pas une question de détail, c'est une question qui pourrait toucher dans un avenir proche 3 actifs sur 4, soit environ 3 millions de personnes dans le pays. Presque tout le monde est concerné.

Dans un premier temps, le projet prévoit le travail du dimanche seulement pour les services situés dans les gares... Il faut relever que la localisation dans une gare est un critère relativement absurde : pourquoi faudrait-il autoriser les magasins de meubles et de télévisions situés dans les gares à vendre leurs marchandise le dimanche, alors que tous les magasins spécialisés situés une ou deux rues à côté devraient rester fermer ce jour-là ? On sent bien qu'un tel projet introduit une discrimination des commerces en fonction de leur emplacement dans les villes (dans ou en dehors des gares) et crée des distorsions de la concurrence qui sont inacceptables d'un point de vue économique.

Cela n'a pas échappé au Conseil fédéral et au Conseil des Etats, qui ont accepté ensuite d'étendre géographiquement l'autorisation pour un employeur de faire travailler ses employés le dimanche à l'ensemble du pays. Un mandat impératif au Conseil fédéral (motion du Conseil des Etats 04.3437 «

Etendre les possibilités de travailler le dimanche ») a déjà été adopté dans ce sens, à une écrasante majorité (24 voix contre 10). Cette motion demande au Conseil fédéral de préparer une loi qui « permettra d'occuper des travailleurs le dimanche ».

Cette motion a été largement soutenue par tous les groupes du Conseil des Etats, à l'exception du PS. L'adhésion du PRD en particulier est logique, puisqu'il a fait de la suppression du dimanche férié un de ses objectifs politiques, comme en atteste le programme « Avenir radical » (http://www.avenir-radical.ch). La très large adhésion du PDC a par contre de quoi surprendre. Le sénateur fribourgeois Urs Schwaller, qui s'est opposé à ce projet, avait pourtant indiqué que « le projet de loi (…) videra encore plus de sa substance l'interdiction du travail du dimanche. Dans les faits, toute dérogation, tout droit spécial octroyé à certains points de vente appelle des concessions en faveur d'autres commerces pour respecter l'égalité de traitement. La motion de la commission en est la meilleure preuve ».

L'adoption de cette motion a cependant plusieurs mérites. Le Conseil des Etats a ainsi clairement admis, avec le Conseil fédéral, qu'il sera impossible de s'en tenir aux gares uniquement. La suppression du dimanche férié dans les gares n'est donc qu'une première étape. Il a ensuite clairement indiqué, à nouveau avec l'appui du Conseil fédéral, que la seule solution à terme sera en définitive de supprimer le dimanche comme jour férié partout en Suisse et d'introduire une semaine de 7 jours ouvrables.

Ainsi les masques tombent. Au nom d'intérêts économiques défendus par quelques groupes de pression, au nom d'une vision économique dogmatique, le Parlement et le Conseil fédéral sont allés beaucoup plus loin que personne ne l'avait jamais souhaité auparavant. Ils l'ont fait en poursuivant consciemment le but d'une libéralisation totale du travail du dimanche, comme en atteste la motion adoptée à une très large majorité, en acceptant pour cela de modifier profondément l'organisation de la société.

La loi fédérale sur le travail est pourtant déjà une des lois sur le travail les plus flexibles qui soient. C'est une loi qui énonce néanmoins un certain nombre de principes, dont un des plus importants est l'interdiction du travail du dimanche.

En principe. Car la Suisse est un pays qui a toujours su trouver des majorités pour des solutions pragmatiques : la loi sur le travail prévoit le principe d'un dimanche férié mais elle prévoit en même temps une foule d'exceptions, notamment dans tous les domaines où le travail du dimanche est nécessaire (santé, hôpitaux, transports publics, hôtellerie/restauration, etc.), ce qui touche environ 300'000 personnes. Cette situation est satisfaisante, on peut même la faire évoluer sur l'un ou l'autre point si c'est souhaitable.

La proposition soumise au vote le 27 novembre rompt clairement avec l'approche plus constructive qui avait prévalu jusqu'ici : alors qu'il aurait été possible d'être simplement un peu plus souples avec les magasins qui peuvent ouvrir leurs portes dans les gares le dimanche, le Parlement a choisi de supprimer le dimanche comme jour férié, d'abord dans les gares, puis a prévu d'étendre cette suppression à l'ensemble du pays, ce qui pourrait

toucher environ 3 millions de personnes. Presque tout le monde.

La question à laquelle il faut répondre n'est donc pas : « Voulez-vous pouvoir acheter votre tresse le dimanche matin ? », parce que c'est possible et ça le restera. La question est : « Voulez-vous supprimer l'interdiction de travailler le dimanche ? ». D'abord dans les gares, peut-être ensuite partout, et courir le risque de générer une profonde modification de l'organisation de la société.